

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LOT ET GARONNE
Pôle Santé Publique et Environnementale

Destinataires

- MAIRIE DE AGEN
KINESITHERAPIE - CABINET CLEMENTE AGEN

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les résultats des analyses effectuées sur l'échantillon prélevé dans le cadre du programme de contrôle sanitaire des eaux de piscines :

Unité de Gestion : PISCINE BALNEOTHERAPIE CLEMENTE

Prélèvement	00069865	Commune	AGEN
Unité de gestion	0213 PISCINE BALNEOTHERAPIE CLEMENTE	Prélevé le :	vendredi 28 février 2020 à 10h38
Installation	UDI 003340 BASSIN BALNEOTHERAPIE CLEMENTE	par :	DORIAN GARDES
Point de surveillance	P 0000001340 BASSIN BALNÉOTHÉRAPIE	Type visite :	PI
Localisation exacte	TRANCHE D'EAU SUPERFICIELLE BALNEO	Motif :	CS

Mesures de terrain	Résultats	Normes	Observations
Prélèvement sous accréditation	O SANS OBJET		
Température de l'air	27 °C		
Température de l'eau	36 °C		
pH	7,5 unité pH		
Acide isocyanurique	83 mg/L		Valeur hors normes
Chlore combiné	2,22 mg(Cl₂)/L		Valeur hors normes
Chlore disponible	5,04 mg(Cl ₂)/L		
Chlore total	7,26 mg(Cl ₂)/L		

Analyse effectuée par : LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE HAUTE-GARONNE, LAUNAGUET 3101

Type de l'analyse : PISCI

Code SISE de l'analyse : 00069932

Référence laboratoire : 20022700578301

Analyses laboratoire	Résultats	Normes	Observations
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES			
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	9 UFC/mL		
Bactéries coliformes	0 UFC/(100mL)		
Escherichia coli /100ml - MF	0 UFC/(100mL)		
Staphylocoques pathogènes	0 UFC/(100mL)		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES			
Oxydab. KMnO ₄ en milieu acide à chaud	9,4 mg(O ₂)/L		

CONCLUSION SANITAIRE (Prélèvement N° : 00069865)

Les résultats bactériologiques sont conformes aux normes réglementaires applicables (article D1332-1 à D1332-15 du code de la santé publique). Par contre la valeur élevée en chloramines rend cette eau de piscine non conforme (article 5 de l'arrêté du 7 avril 1981 modifié). La valeur en chloramines ne doit pas être supérieure à 0,6 mg/l. Conformément à l'article D 1332-12 du code de la santé publique ces résultats doivent être affichés de manière visible pour les usagers.

Signé à Agen le 6 mars 2020

Pour le Directeur,



ARHANCET FLORENCE